

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 24 avril 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 20/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 8

Présents : Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Annabelle TAIX par Bernard RENOY, Jean-Claude GILLON par Emmanuel GHIOTTI

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Alexandre BORRELLY

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Personnel communal : création d'emplois et approbation du tableau des emplois. - DE_2023_027

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles R.2313-3 et L.2313-1 ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Compte tenu de la dissolution du SIVU Venterol-Piégut et de la reprise des employés par la commune de Venterol, il convient de créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'Educateur territorial de jeunes enfants à temps complet
- la création d'un emploi d'Auxiliaire de puériculture à temps complet
- la création d'un emploi d'Agent social à temps complet
- la création d'un emploi d'Agent social à 17,50 heures hebdomadaires
- la création d'un emploi d'Agent Social à 18 heures hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

~~DECIDE d'adopter la proposition du Maire~~

Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN RF)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/04/2023
004-210402343-20230424-DE_2023_027-DE

- DECIDE de modifier et d'APPROUVER le tableau des emplois ci-joint, à compter du 1er juin 2023
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants
- AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail correspondants

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Bernard RENOY



RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/04/2023 004-210402343-20230424-DE_2023_027-DE